

Dossier n° : 29741179  
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie  
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité  
Ce dossier est **en instruction**.

## Historique

Déposé le : 06/03/2026 15:01  
En instruction le : 02/04/2026 09:57

## Identité du demandeur

Email : julien.sageot@verescence.com  
SIRET : 80167279100028  
SIRET du siège social : 80167279100036  
Dénomination : VERESCENCE - LE TREPORT  
Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée  
Capital social : 89 570 340 €  
Libellé NAF : Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique  
Code NAF : 23.19Z  
Date de création : 02 avril 2014  
État administratif : en activité  
Effectif (ISPF) : 500 à 999 salariés  
Code effectif : 41  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR94801672791  
Adresse : VERESCENCE FRANCE

RUE DE LA MER  
76470 LE TREPORT  
FRANCE

# Formulaire

## 1 - Présentation de la demande

### Description de la demande

Les goélands argentés, bruns et marins sont présents sur le site de Verescence Le Tréport (site verrier SEVESO Seuil bas). Ils construisent leur nid à proximité d'équipements importants pour la sécurité ou pour l'environnement, cela nous empêche d'intervenir pour de la maintenance préventive ou curative. En effet les goélands sont agressifs avec les intervenants et avec les opérateurs réalisant leurs tournées. En collaboration avec le GONm et expérience cordiste, nous vous demandons l'accord pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés. Des conséquences économiques (problèmes majeurs de qualité de nos produits) sont également à souligner. En effet la présence de ces mammifères en très grand nombre engendre des risques biologiques importants (présence de cadavre, déjections, prolifération de nuisibles)

### Est-ce votre première demande ?

Non

## 2 - Votre identité

### Civilité du signataire de la demande :

M.

### Nom et prénom du signataire de la demande :

Renaud Vincent

### Fonction du signataire de la demande :

Directeur de site

### Nom et prénom du chargé de projet :

SAGEOT Julien

### N° de téléphone du chargé de projet :

06 42 95 77 66

### E-mail du chargé de projet :

julien.sageot@verescence.com

## 3 - Objet de la demande

### Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

### Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Oui

## 4 - Identification des spécimens

**Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté**

**Nombre de couples :**

398

**et/ou nombre de spécimens :**

796

**et/ou nombre de nids :**

398

**Espèce :**

Goéland marin (*Larus marinus*)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de couples :**

46

**et/ou nombre de spécimens :**

92

**et/ou nombre de nids :**

46

**Espèce :**

Goéland brun (*Larus fuscus*)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de couples :**

2

**et/ou nombre de spécimens :**

4

**et/ou nombre de nids :**

2

**Quelle est la finalité de l'opération ?**

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

**Prévention de dommages à l'élevage**

Non communiqué

**Prévention de dommages aux pêcheries**

Non communiqué

**Prévention de dommages aux cultures**

Non communiqué

**Prévention de dommages à la propriété**

Oui

**Protection de la santé publique**

Non communiqué

**Protection de la sécurité publique**

Oui

**Motif d'intérêt public majeur**

Oui

**Autres (à préciser ci-dessous)**

Non communiqué

**Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale**

Préservation des installations du site SEVESO seuil bas VERESCENCE Le Tréport et protection des travailleurs intervenant à proximité de zones où pourraient nicher des goélands argentés. La présence de ces oiseaux génère un risque pour les opérateurs lors de leurs tournées de contrôle et empêche la réalisation de maintenance préventive et/ou curative sur des équipements importants pour la sécurité ou pour l'environnement. L'absence de maintenance ou de contrôle pourrait entraîner des accidents majeurs pour l'environnement du site.

Les goélands argentés sont présents sur l'ensemble de notre site et notamment sur les bâtiments de stockage de nos produits finis. Les nuisances (dépôt de fientes, présence de cadavres, prolifération de nuisibles) entraînent de nombreux surcoûts de qualité que vous trouverez dans le fichier joint en annexe sans compter la perte de marché liée aux problèmes de qualité dont la cause principale identifiée est la présence de goélands.

L'intégralité des ressources alimentaires des goélands se situe hors du site.

La proximité de la mer et de ses ressources halieutiques ne permet pas de limiter l'accès aux différentes ressources alimentaires des goélands.

Nous mettons en œuvre des mesures de prévention : la collecte des déchets et des plastiques, et nous utilisons des poubelles fermées afin de réduire la disponibilité des denrées alimentaires. En effet, les goélands profitent de l'activité humaine, des déchets et des plastiques pour les utiliser comme matériaux. Cette action permet de freiner la construction des nids sur les toitures de nos installations et de diminuer l'effet attractif d'un site.

Le site est entouré d'une zone Natura 2000 et d'une zone protégée sur la falaise de Mers les Bains permettant la nidification aisée des couples de goélands argentés en dehors de notre site.

## **5 - Modalités et techniques de l'opération ?**

### **5.1 - Destruction**

#### **Destruction des nids :**

Pas de destruction de nids.

#### **Destruction des oeufs :**

La stérilisation des oeufs est réalisée par pulvérisation d'une solution rendant la coquille étanche. Ce produit ne présente aucun risque pour l'environnement comme indiqué dans sa fiche de données et de sécurité.

Il sera pulvérisé sur les zones identifiées par la société expérience cordiste.

#### **Destruction des animaux :**

##### **Par des animaux prédateurs**

Non communiqué

##### **Sans objet**

Oui

#### **Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.**

Non communiqué

#### **Autres moyens de destruction :**

Non communiqué

#### **Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :**

Non communiqué

### **5.2 - Perturbation intentionnelle**

#### **Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?**

##### **Utilisation d'animaux sauvages prédateurs**

Non communiqué

##### **Utilisation d'animaux domestiques**

Non communiqué

##### **Utilisation de sources lumineuses**

Non communiqué

##### **Utilisation d'émissions sonores**

Non communiqué

##### **Utilisation de moyens pyrotechniques**

Non communiqué

##### **Utilisation d'armes de tir**

Non communiqué

**Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle**

Non communiqué

**Autre**

Non communiqué

**Merci d'en préciser les modalités.**

Non communiqué

**Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.**

Non communiqué

**6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération****Nom, prénom**

PLANAS Christophe

**Organisme de rattachement**

Expérience cordiste

**Formation en biologie animale**

Non communiqué

**Précisions sur la formation**

Aucune formation. Soutien du GONm pour l'identification des nids à traiter

**Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces**

Non communiqué

**Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces**

Aucune formation. Soutien du GONm pour l'identification des nids à traiter.  
Documentation du GONm pour différenciation des oeufs

**Expérience à la pratique des inventaires**

Non communiqué

**Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires**

Inventaire effectué par le GONm

**Autre formation**

Non communiqué

**Précisions sur la formation**

Non communiqué

**Justificatif de formation**

## 7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

en 2 passages, le 1er avant le 15 mai. Le deuxième passage trois semaines plus tard

## 8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

06 avril 2026

## 9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

76 – Seine-Maritime

Précisez la commune :

Le Tréport (76470)

Code Postal :

76470

Département :

76 – Seine-Maritime

## 10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Nous vous enverrons le rapport du Groupe Ornithologique Normand. Ce document explique le périmètre des interventions de pulvérisation des oeufs, les dates d'interventions, le comptage des oeufs, des nids et des poussins sur les espaces traités.

Le rapport permet de recalculer la prestation de stérilisation de l'année suivante sur la base des recommandations établies.

Compte-rendu de l'ornithologue :

- Etat des lieux 2025.pdf

## 11 - Justification de la demande

**Absence d'autre solution alternative**

Absence d'autre solution alternative :

En application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 19/12/2014 précisant les conditions des dérogations à l'interdiction de destruction des oeufs, il est attendu la caractérisation :

- des mesures détaillées (opérations, coût...) limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires ;

- des mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits : surface des toits nettoyés et/ou équipés de dispositifs passifs de type filet/fils, tapis de fakir... ;

- des raisons pour lesquelles la commune maintient les opérations de stérilisation (il nous est opposé que la commune de Granville les a abandonnées en faveur notamment de campagnes de communication destinées à favoriser l'acceptabilité sociale avec les goélands).

### **Démonstration absence de solutions alternatives**

L'intégralité des ressources alimentaires des goélands se situe hors du site. La proximité de la mer et de ses ressources halieutiques ne permet pas de limiter l'accès aux différentes ressources alimentaires des goélands.

Pour réduire la fréquentation des goélands sur notre site industriel SEVESO Seuil bas, nous avons mis en place différentes actions comprenant une gestion rigoureuse des déchets avec des contenants intégralement clos,

l'interdiction stricte de

nourrir ces oiseaux ainsi que le nettoyage périodique des chaineaux et abords du site pour freiner les éléments disponibles pour la création de nid sur notre site .

Cependant, les goélands sont quand même en nombre important.

### **Maintien de la population de Goéland argenté dans un état de conservation favorable**

Maintien de la population de Goéland argenté dans un état de conservation favorable  
En application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 19/12/2014 précisant les conditions des dérogations à l'interdiction de destruction des œufs, une démonstration est attendue sur l'effectivité du maintien de la population des différentes espèces de goélands nicheuses, à l'échelle au moins de la commune. Le bilan, réalisé sur a minima les 5 dernières années, évalue également les reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris les zones urbaines des communes limitrophes.

### **Démonstration maintien état de conservation**

L'ensemble des toitures du site n'est pas traité, nous réservons les toitures de bâtiments "MACRE (Zone est du site) sans intervention pour que les oiseaux puissent nicher.

Par ailleurs un certain nombre de zones dans la partie industrielle n'est pas accessible et permet aussi le développement de nid.

Notre site est situé à proximité d'une zone natura2000 permettant la nidification aisée de ces mammifères. La zone de la falaise de mers est également un écosystème favorable pour leur nidification.

Le reste de l'année, la procédure interne veut que les oiseaux blessés, quelle qu'en soit la cause, retrouvés sur le site soient emmenés à l'association CHENE l'Allouville-Bellefosse pour les soigner

## **Raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM)**

Raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM)

En application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 19/12/2014 précisant les conditions des dérogations à l'interdiction de destruction des œufs, il est attendu des éléments permettant de justifier la RIIPM (raisons de santé, sécurité et / ou motifs économiques) et la conduite des opérations de destruction. Les répercussions des nuisances (bruits, dégradations, salissures, contamination, agressions...) liées aux goélands sur la santé, la sécurité des habitants et/ou les coûts économiques engendrés pour la collectivité, les habitants, les entreprises etc. doivent être étayées par des factures, des plaintes etc.

## **Démonstration RIIPM**

Notre site SEVESO seuil bas possède des installations classées pour la protection de l'environnement qui, en cas d'absence de maintenances préventives ou curatives peuvent présenter des risques tels que décrits dans notre étude de danger ou POI.

En effet notre stockage d'oxygène liquide, nos tours aéros réfrigérantes ou nos installations incendie nécessitent des tournées journalières et des interventions périodiques impossibles lors de la période de couvée des goélands sans risquer de blessures pour nos collaborateurs.

De plus comme exprimé précédemment, ces mammifères génèrent des surcoûts pour notre site de l'ordre de 92021 euros en 2025

## **11.2 - Zones d'intervention et impact des opérations**

### **Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la commune**

- Un point situé à 50°3'46"N 1°23'40"E  
5 autres nids recensés
- Un point situé à 50°3'47"N 1°23'40"E  
18 nids recensés par le GONm
- Un point situé à 50°3'48"N 1°23'45"E  
24 nids recensés par le GONm
- Un point situé à 50°3'43"N 1°23'52"E  
138 nids recensés par le GONm
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'52"E  
44 nids recensés par le GONm
- Un point situé à 50°3'42"N 1°23'58"E  
88 nids recensés par le GONm
- Un point situé à 50°3'31"N 1°22'55"E  
Recensement non effectué en 2026 sur le tréport

### **Zones de repos / nourrissage des Goélands**

- Un point situé à 50°3'37"N 1°21'44"E  
Réserve halieutique
- Un point situé à 50°3'24"N 1°24'6"E  
Zone natura 2000
- Un point situé à 50°4'49"N 1°24'49"E  
Zone protégée / sauvage

### **Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) de stérilisation**

- Un point situé à 50°3'47"N 1°23'44"E  
Verescence Mers les bains

### **Plan de la ville / du site avec identification des zones d'effarouchement**

- Un point situé à 50°3'40"N 1°22'11"E  
Aucun effarouchement sur notre site

### **Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :**

Report possibles vers les falaises non habitées (aucune nuisance) ou vers la zone natura 2000

### **Localisation zone de report**

- Un point situé à 50°3'24"N 1°24'6"E  
natura 2000

### **Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :**

L'évaluation de la population ainsi que des impacts de la stérilisation est réalisé par le GONm, neutre et indépendant. Cependant, celle-ci est réalisée par observation lointaine pour éviter le risque lié à l'évolution sur des toitures non prévues pour être traversées.

L'observation de certaines zones du site notamment certaines faces de toitures.

Malgré toutes ces zones d'incertitudes, le bilan annuel fait état de 77% des nids traités sur les zones recommandées par le GONm

## **12 - Rapport annuel**

**Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.**

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

## **Rappel de la justification de la demande N-1 :**

Raisons similaires à celle de cette année :

Préservation des installations du site SEVESO seuil bas VERESCENCE Le Tréport et protection des travailleurs intervenant à proximité de zones où pourraient nicher des goélands argentés. La présence de ces oiseaux génère un risque pour les opérateurs lors de leurs tournées de contrôle et empêche la réalisation de maintenance préventive et/ou curative sur des équipements importants pour la sécurité ou pour l'environnement. L'absence de maintenance ou de contrôle pourrait entraîner des accidents majeurs pour l'environnement du site.

Les goélands argentés sont présents sur l'ensemble de notre site et notamment sur les bâtiments de stockage de nos produits finis. Les nuisances (dépôt de fientes, présence de cadavres, prolifération de nuisibles) entraînent de nombreux surcoûts de qualité que vous trouverez dans le fichier joint en annexe sans compter la perte de marché liée aux problèmes de qualité dont la cause principale identifiée est la présence de goélands.

L'intégralité des ressources alimentaires des goélands se situe hors du site.

La proximité de la mer et de ses ressources halieutiques ne permet pas de limiter l'accès aux différentes ressources alimentaires des goélands.

Nous mettons en œuvre des mesures de prévention : la collecte des déchets et des plastiques, et nous utilisons des poubelles fermées afin de réduire la disponibilité des denrées alimentaires. En effet, les goélands profitent de l'activité humaine, des déchets et des plastiques pour les utiliser comme matériaux. Cette action permet de freiner la construction des nids sur les toitures de nos installations et de diminuer l'effet attractif d'un site.

Le site est entouré d'une zone natura2000 et d'une zone protégée sur la falaise de Mers les bains permettant la nidification aisée des couples de goélands argentés en dehors de notre site.

## **Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :**

L'intégralité des ressources alimentaires des goélands se situe hors du site.

La proximité de la mer et de ses ressources halieutiques ne permet pas de limiter l'accès aux différentes ressources alimentaires des goélands.

Nous mettons en œuvre des mesures de prévention : la collecte des déchets et des plastiques, et nous utilisons des poubelles fermées afin de réduire la disponibilité des denrées alimentaires. En effet, les goélands profitent de l'activité humaine, des déchets et des plastiques pour les utiliser comme matériaux. Cette action permet de freiner la construction des nids sur les toitures de nos installations et de diminuer l'effet attractif d'un site.

Le site est entouré d'une zone natura2000 et d'une zone protégée sur la falaise de Mers les bains permettant la nidification aisée des couples de goélands argentés en dehors de notre site.

Nettoyage intégral du site avant période de nidification pour limiter l'apport de matériel aux goélands

### **Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?**

Ces mesures ne sont pas suffisantes, la plus grande concentration de goélands argentés se trouve sur notre site (malgré les approximations de comptage)

La stérilisation semble nécessaire.

## **12.1 - Bilan des opérations de stérilisation**

**Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.**

**Date du 1er passage :**

05 mai 2025

**Durée de l'intervention (en jours) :**

2

**Date du 2nd passage :**

27 mai 2025

**Durée de l'intervention (en jours) :**

2

**Quel produit a été utilisé ?**

Stérilis, produit ne contenant ni formol, ni formaldéhyde. Produit ne présentant aucun danger pour l'environnement.

**Cartographie des zones traitées :**

- Un point situé à 50°3'47"N 1°23'40"E

5 zones de traitements sur l'usine préconisée par le GONm

**Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.**

Les zones MACRE, chateau d'eau et STI ne sont pas traitées pour laisser place aux goélands

## **12.2 - Les résultats chiffrés des opérations**

**Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.**

**Les résultats constatés pour les trois espèces de goélands (1 tableau avec 1 onglet par espèce)**

**Merci de joindre le bilan réalisé par l'opérateur de stérilisation.**

- Etat des lieux 2025.pdf

## **12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement**

**Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.**

**Merci de fournir le calendrier d'interventions.**

Non communiqué

**Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?**

Non communiqué

**Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?**

**Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?**

Non communiqué

**En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?**

Non communiqué

## **12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation**

**Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?**

0

**Évolution de la population de goélands nicheurs des trois espèces.**

- Etat des lieux 2025.pdf

**Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :**

**Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?**

77%

## 13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Non communiqué

## 14 - Pièce complémentaire

Déposez ici la pièce que vous souhaitez transmettre à l'administration (photo, tableau, document graphique,...)

- Coutts 2025.xlsx

## 15 - Engagement

Engagement

Oui

## Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes ?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**Autres observations**

Non communiqué

**Document à joindre pour justifier un refus ou un classement sans suite**

## Messagerie

**Email automatique, 06/03/2026 15:01**

[Votre dossier n° 29741179 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 29741179 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Les goélands argentés, bruns et marins sont présents sur le site de Verescence Le Tréport (site verrier SEVESO Seuil bas). Ils construisent leur nid à proximité d'équipements importants pour la sécurité ou pour l'environnement, cela nous empêche d'intervenir pour de la maintenance préventive ou curative. En effet les goélands sont agressifs avec les intervenants et avec les opérateurs réalisant leurs tournées. En collaboration avec le GONm et expérience cordiste, nous vous demandons l'accord pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés. Des conséquences économiques (problèmes majeurs de qualité de nos produits) sont également à souligner. En effet la présence de ces mammifères en très grand nombre engendre des risques biologiques importants (présence de cadavre, déjections, prolifération de nuisibles). À tout moment, vous pouvez :

- consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://demarche.numerique.gouv.fr/dossiers/29741179>
- contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie :
  - par la messagerie interne de la démarche simplifiée
  - par téléphone au 02 78 26 21 27
  - par courriel à l'adresse : [selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

Cordialement  
DREAL Normandie  
Service Eau Littoral Biodiversité

**Email automatique, 02/04/2026 09:57**

[Votre dossier n° 29741179 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/dossiers/29741179> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : [selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr) Cordialement DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité